



- Déclaration liminaire FO DGFIP 73

Déclaration liminaire du 9 juin 2017

Monsieur le Président,

Une attaque de grande ampleur est en cours contre le statut des fonctionnaires. Ainsi, un projet d'ordonnance modifiant le Statut général afin de « favoriser la mobilité à l'intérieur de chaque fonction publique et entre les trois fonctions publiques » a été soumis le 6 mars au Conseil commun de la fonction publique.

En clair, il ne s'agit pas de favoriser la mobilité mais de l'imposer.

. Avec de telles dispositions, on peut imposer à un fonctionnaire de passer d'un service ministériel à un autre et considérer que c'est sans conséquence. Les employeurs publics auront désormais la possibilité de déplacer les agents d'un service à un autre et, pire, l'absence de consultation des CAP pourra être utilisée pour favoriser la mobilité forcée.

Ainsi, pour **F.O.-DGFIP**

-après avoir décrété la déconcentration des pouvoirs au profit des préfets pour qu'ils gèrent directement les personnels placés sous leur autorité,

-après avoir décrété la transformation de la DGAFP en «RH» de l'État, renforçant la gestion interministérielle des effectifs, emplois et compétences,

Le gouvernement veut porter un nouveau coup contre le statut général de la Fonction publique par ordonnance.

A chaque fois, il s'agit de supprimer des garanties pour faciliter les restructurations et les suppressions d'emplois le bruit sourd de 120000 emplois donne le tournis.

A la DGFIP aussi, les contre réformes s'empilent. La dernière en date est l'instruction du 20 février 2017 qui précise les conditions de participation de la DGFIP à l'activité des Maisons de services aux publics (MSAP).

*Cette instruction est directement déclinée de l'article 100 de la loi NOTRe du 7 août 2015. À ce stade, **F.O.-DGFIP** rappelle son opposition ferme et résolue à cette loi NOTRe qui éloigne toujours plus le service public de l'utilisateur.*

Des externalisations rampantes sont en germe dans des structures reposant sur un «principe de mutualisation des services » où peuvent être hébergées aussi des « services privés ».

Pour **F.O.-DGFIP**, nos missions doivent se réaliser au plus près des contribuables et des administrés dans nos postes et services et non pas dans des structures déconnectées et « fourre-tout ».

A l'occasion du comité technique de réseau du 16 janvier, dédié à la formation professionnelle, la Direction Générale a annoncé la mise en oeuvre de mesures qui sont emblématiques de sa conception de la formation professionnelle en général et de la promotion interne par la voie du concours en particulier.

En effet, la Direction Générale entend d'une part organiser simultanément les concours internes et externes et interdire de fait la composition à double titre .

Elle contraint ainsi les agents à un choix qui est préjudiciable à leur carrière.

D'autre part, elle décide de limiter à 5 les possibilités de se présenter à un concours. Cette disposition méconnaît les difficultés personnelles et professionnelles des préparants, notamment des agents chargés de famille.

En ce qui concerne l'ordre du jour de ce CTL :

F.O.-DGFIP dénonce cet alignement par le bas et souligne que le fait de regrouper les missions réduit le nombre de personnels encadrants.

En résumé, **regroupement et restructuration sont sources de régression du régime indemnitaire.**

D'autant plus que parler de professionnalisation, de métier, de rattachement fonctionnel, autant de qualificatifs qui amènent aux groupes de fonctions, permet inéluctablement de mettre en place plus facilement l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et donc le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) à la DGFIP.

ORDRE DU JOUR:

- Modification des horaires de la Paierie Départementale

- Mise en œuvre des procédures de recouvrement des créances patrimoniales applicables dans les services de publicité foncière et d'enregistrement (SPFE) et désignation du comptable du SIE compétent

- Réorganisation des services chargés des missions domaniales et de la politique immobilière de l'État au 1^{er} septembre 2017

- Exécution du budget 2016 de la DDFIP 73

- Questions diverses

- Modification des horaires de la Paierie Départementale

FO-DGFIP 73 applique ses convictions, nous sommes **POUR** (dans le sens toujours de l'avis des Agents....)

NB : A partir de maintenant le document présenté par le Chef de Service sera abondé par une partie motivation qui justifie le changement d'horaires.

- Mise en œuvre des procédures de recouvrement des créances patrimoniales applicables dans les services de publicité foncière et d'enregistrement (SPFE) et désignation du comptable du SIE compétent

Les documents de travail ne donnent hélas aucun chiffre....SUR LES EMPLOIS !!!!!

Il semblerait que le transfert de cette mission, soit logiquement rattaché au Service Publicité Foncière, les collègues d'Albertville n'ont pas souhaité suivre la mission, ils seront en surnombre.

Les postes du SPF2 (Service Publicité Foncière) seront servis pour le mouvement du 1^{er} Septembre 2017.....On l'espère....Qu'en est-il de leur formation ?

GRACE A LA NON SUPPRESSION D'EMPLOIS....FO est: POUR

-Réorganisation des services chargés des missions domaniales et de la politique immobilière de l'État au 1^{er} septembre 2017

Suite à la création de la Direction de l'Immobilier de l'État en date du 19 septembre 2016, la Direction Générale entend adapter l'organisation de ces services, Ces réorganisations s'appuient, comme à l'accoutumée, sur la notion de taille critique, le Directeur Général allant jusqu'à assumer clairement le fait qu'il n'y aura plus d'évaluateurs dans tous les départements (42 départements n'en auront plus).

F.O.-DGFIP a réaffirmé son opposition au démantèlement des services territoriaux du Domaine et à cette nouvelle concentration de structures. Le Syndicat a par ailleurs exprimé ses doutes sur la qualité de la communication de la DG, notamment vers les maires des communes comptant moins de 2000 habitants.

F.O.-DGFIP a demandé un recensement précis, département par département, des antennes maintenues. Les représentants **F.O.-DGFIP** ont également souhaité des précisions sur le télétravail pouvant être proposé aux évaluateurs des directions rattachées à un Pôle d'évaluation domaniale. Le syndicat s'est prononcé contre cette évolution.

Beaucoup trop de flou subsiste sur le devenir en particulier sur la gestion des ressources humaines.

Il en est de même sur l'indemnitaire (primes et frais de déplacement) où la notion de nouvelle structure pour les PGD signifierait que les cadres A qui y seraient affectés ne bénéficieraient pas de la « prime direction » !



FO : CONTRE

- Exécution du budget 2016 de la DDFIP de la SAVOIE

Les principaux postes budgétaires, en crédits de paiement, sont les suivants :

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (3 358 249 € en 2016) ne permet toujours pas de couvrir suffisamment les dépenses annuelles de fonctionnement courant et la marge permettant d'assurer un minimum de dépenses d'équipement devient inexistante.

Pour ces raisons, comme sur la précédente période budgétaire, la DDFIP s'est trouvée en difficulté de paiement dès le mois de septembre 2016, obligeant au désengagement des loyers pour honorer les dépenses courantes.

Dépenses immobilières (dont loyers et charges)	1 700 000 €
Affranchissement	1 100 000€
Frais de déplacement (hors formation)	330 000 €
Formation	170 000 €
Matériel et consommables informatiques	100 000 €

FO DGFIP 73 s'interroge sur la présentation aussi synthétique de ce tableau qui renvoie une image floue de la rigueur budgétaire...

NB :Le professionnalisme des Agents a permis des économies essentielles sur l'affranchissement...et les impressions.

Pour FO-DGFIP 73 les Lignes Directrices nous envoient dans le mur et nous condamnent dans l'abîme de la LIQUIDATION !



L'amélioration des conditions de vie au travail à la DGFIP : l'impossible équation

FUSIONS DE SERVICES,
SUPPRESSION DE TRESORERIES,
SUPPRESSIONS D'EMPLOIS,
BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT
CARRIERES QUI S'ALLONGENT

LES AGENTS DE LA DGFIP SE
SENTENT ABANDONNES

STOP !

MAINTENANT J'ADHERE
A **FORCE OUVRIERE**

Demain, quelle DGFIP ?

Questions diverses

FO DGFIP A CONFIRME QUE LE 1ER JANVIER 20199 CSRH (CENTRE DE SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES)

sont d'ores et déjà prévus : Saint Briec, Tours, Saint Etienne, Bordeaux, Montpellier, Clermont-Ferrand, Lille, Arras, DRESG Noisy, un 10 ème CSRH est prévu dans le Grand Est.

VOS REPRESENTANTS FO ELUS EN CTL .



**à vos côtés...
de votre côté...**